



Saint-Antoine-sur-Richelieu

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé en date du 17 février 2021 le règlement 2020-021, **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 541 300,00 \$ ET UN EMPRUNT DE 541 300,00 \$ POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE ET LE REMPLACEMENT DES SYSTÈMES DE VENTILATION DE L'IMMEUBLE MUNICIPAL SITUÉ AU 1060, RUE DU MOULIN-PAYET.**

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance, au bureau municipal au 1060, rue du Moulin-Payet, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi ou sur le site internet de la Municipalité dans la section des publications / règlements.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 18 février 2021.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'V. Piché', is written over a horizontal line.

Véronique Piché
Directrice générale